

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Jocelyne ARINO, première adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 21/03/2022

PRESENTS (11) : Messieurs Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, René GRAUBY, Stéphane DARZENS, Julien SENDROUS ; Mesdames Jocelyne ARINO, Marie GRAUBY-LAFFONT, Judith FABRE, Sandra BINARD, Martine PANOUILLET, Isabelle REYNAUD

ABSENTS EXCUSES (3) : Serge BRUNEL (pouvoir à Jocelyne ARINO), Charles-Henri GALMICHE, Claude COURSET (pouvoir à Philippe MARTY)

Secrétaire de séance : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Lecture par Madame Jocelyne ARINO, première adjointe, du compte-rendu du conseil du 07 février 2022. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité des présents.

1. TRAVAUX

Un compte-rendu a été fait en séance par Monsieur CABILLE, sur les travaux réalisés :

Par les agents des services techniques :

Rénovation des toilettes des hommes de la salle des fêtes ainsi que la création toilette mixte

Aménagement de l'accès routier au jardin partagé de la commune qui jusque-là n'était pas sécurisé. Un passage de 4 mètres de large a été mis en place

Marquage au sol refait notamment le long de la RD 6113 et mise en place de panneaux de signalétique (places handicapées, arrêts minutes...)

Mise en place de nouvelles plantations au cimetière

Remplacement porte d'une salle de classe école

Travaux en régie appartement immeuble RD 113 : réfection de l'appartement

Par les entreprises :

Avancée des travaux d'aménagement du parvis des écoles et parking salle des fêtes : L'entreprise LEZICONSTRUCTION doit faire un mur de soutènement mais à cause des dernières intempéries du mois de mars, l'entreprise n'a pas encore pu réaliser le mur. L'entreprise COLAS

qui doit faire l'enrobé à cet endroit ne peut donc pas effectuer les travaux tant que le mur de soutènement n'est pas construit.

Point sur le lancement de la consultation pour les travaux de création réseaux eau-assainissement- chemin du cimetière : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars dernier afin de procéder à l'ouverture des plis du marché. Six entreprises ont répondu. Le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre doit faire l'analyse des offres et la transmettra à la commune sous 15 jours. Dès lors, la commission d'appel d'offres pourra lancer des négociations de prix avec les candidats retenus.

Marquage au sol RD 6113 et chemin de l'aérodrome réalisé par l'entreprise COMBELLERAN et installation signalétique verticale (ALCO).

Travaux effacement réseau éclairage public rue de la passerelle-chemin du Pont Jean Petit : le réseau électrique a bien été enterré mais pour le moment il n'est pas possible de retirer les poteaux car France Télécom a beaucoup de retard dans son intervention.

2. RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FÊTES : PROPOSITION DE SUBVENTION DSIL ET ENVOI DU DOSSIER

Dans la continuité de ce qui a été présenté au Conseil Municipal le 07 février 2022, et compte tenu de ce qui a été approuvé et autorisé :

Une demande de subvention au titre de la Dotation sur l'Investissement Local 2022 (DSIL) a été déposée. Une proposition de Monsieur le sous-préfet a fait ressortir une éventuelle aide à hauteur de 40% (58.655,20€) du montant total HT s'élevant à 146.638 €. Un nouveau plan financier a été transmis à la préfecture de l'Aude (Mission ingénierie territoriale et environnement) comme suit :

Financement	Montant H.T. subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
<i>Subvention DSIL</i>	58.655,20€	10/02/2022	En cours d'instruction	40,00%
<i>Sous total subventions publiques</i>	58.655,20€			40,00%
<i>Autofinancement</i>	87.982,80€			60,00%
TOTAL	146.638,00€			100%

Lors de l'envoi à la préfecture, a été joint au plan de financement rectificatif une décision du Maire (n°2022-01) en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et ce afin de pallier l'urgence de l'envoi du dossier pour instruction. En application de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises par le maire dans ce cadre sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. La décision sera donc transcrite dans le registre des délibérations. Enfin, une fois la délibération en règle et la réception de la notification d'attribution de la sous-préfecture, il conviendra de lancer une procédure de marché public dans le but de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

APPROUVE le plan de financement rectificatif portant le taux de subvention au titre de la DSIL à 40%

APPROUVE l'autofinancement communal pour la réhabilitation énergétique du toit de la salle des fêtes qui s'élève à 60% du coût total des travaux.

3. ACQUISITION DE TERRAIN

Afin de répondre à un besoin pour la mise en œuvre d'un projet sur le territoire communal, la commune a entrepris des démarches afin d'acheter une partie du terrain cadastré A 2244 situé en zone Um et mesurant 12 a et 86 ca environ. Cette parcelle a donc fait l'objet d'une procédure négociée d'achat par la Mairie. Le terrain susmentionné est estimé à 20 000€, auxquels s'ajoutent des frais de notaire. Le terrain sera par la suite vendu à hauteur de 20€ le m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

APPROUVE l'acquisition par la commune du terrain cadastré A 2244 pour un montant de 20 000€.

4. IMPLANTATION D'UNE MICRO-CRECHE SUR LA COMMUNE

A l'occasion du Conseil Municipal du 11 octobre 2021, Monsieur le Maire a exposé aux conseillers municipaux le projet de création d'une micro-crèche sur le territoire de la commune, projet porté par Monsieur DI FOLCO. Pour rappel, cette structure d'accueil sera située sur une partie du terrain cadastré A 2244 (500 m² environ) situé en zone Um. Monsieur DI FOLCO sera bientôt informé de l'achat du terrain en question par la Mairie. La commune souhaite lui vendre le terrain précité à hauteur de 20 euros le m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

APPROUVE la vente d'une partie du terrain cadastré A2244 zone Um

5. GUERRE EN UKRAINE : ACTIONS COMMUNALES

Depuis le 24 février 2022, un conflit armé oppose la Russie à l'Ukraine. Face à cette situation qui tend à se pérenniser dans le temps, divers organismes publics ou privés ont mis en place différentes actions dans le but d'apporter une aide humanitaire au peuple ukrainien. La préfecture de l'Aude a mis en place un système de formulaire d'hébergement afin de recenser les particuliers qui souhaitent proposer aux réfugiés ukrainiens un logement meublé. La commune de Conilhac-Corbières a mis à disposition de ses administrés ledit formulaire à l'accueil de la mairie.

Le département de l'Aude s'est associé pour l'occasion à l'association Aude Solidarité afin de récolter des fonds, uniquement pécuniaires, qui seront transmis aux associations reconnues d'utilité publique qui sont actives dans cet élan de solidarité envers la population ukrainienne. A ce titre, la commune de Conilhac-Corbières a répondu présente en installant à l'accueil de la mairie une boîte de collecte les dons des administrés.

Enfin, la Sécurité Civile s'est aussi mobilisée pour récolter des dons matériels, notamment produits d'hygiène et médicaments, qu'elle acheminera jusqu'à la frontière polonaise. La commune de Conilhac-Corbières a également participé à cette initiative en organisant une collecte de dons matériels. Les dons ont été apportés à la Sécurité Civile de Narbonne. Une autre collecte pourra être organisée si la demande le nécessite.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections présidentielles

Comme chaque année, un tableau à remplir va être envoyé à l'ensemble du conseil municipal pour que les élus fassent part au secrétariat de leurs disponibilités pour les élections.

- Passage en mi-temps thérapeutique Emmanuelle BIGAT (Agent de maîtrise)
- Problèmes liés aux camping-cars stationnés le long de la RD 6113

Il a été soulevé la problématique du stationnement a priori gênant de plusieurs camping-cars sur le trottoir de long de la route départementale 6113. Plusieurs verbalisations ont été dressées dernièrement car l'emplacement réservé au stationnement de ce type de véhicule n'est pas toujours respecté. A émergé l'idée de mettre en place un parking dédié aux camping-cars à l'entrée ou à la sortie du village, mais cela est compliqué à mettre en place et onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45